Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260511-D2026_63-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 Mai 2026

Date de convocation : 04/05/2026 **Date d'affichage : 04/05/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Yves LOUVEL, Christelle ROUSSIER, Sébastien BUTEAU, Anne-Sophie FOURCROY, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Emmanuelle TALIGOT ; conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Ophélie FROTIN (donne pouvoir à Anne-Lise CRUCHON), Mathieu JOHAN (donne pouvoir à Michel SAUVAGE)

Secrétaire de séance : Laurent BELLOIR

35/330/63/2026
6- Objet : Avenant au bail de la MAM P'tits Breizhous

Monsieur le Maire explique que lors de l'émission du titre de recettes pour le loyer de la MAM à l'association P'tits Breizhous pour le mois de mai 2026, la trésorerie a réclamé un avenant au bail en raison du passage du loyer à 600 €/mois avec l'arrivée d'une troisième assistante maternelle.

Vu la délibération n°35/330/84/2025 en date du 8 septembre 2025 concernant la signature du bail avec l'association « P'tits Breizhous »

Vu le bail signé en l'étude de Maître Ouairy le 4 Juillet 2025

Considérant le mail de l'association nous informant de l'arrivée d'une troisième assistante maternelle au 01/04/2026

Il convient de préciser par avenant l'arrivée de cette nouvelle assistante maternelle et l'accord des parties sur la date de départ du montant du nouveau loyer qui passe de 400 € à 600 €

Proposition d'avenant :
Le présent avenant a pour objet la modification du contrat de location signé le 4 Juillet 2025 en l'étude de Maître Ouairy, portant sur le bien situé 4 Place de l'église -35500 TAILLIS

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260511-D2026_63-DE

Les articles modifiés sont les suivants :

- **Article sur le loyer** (page 7 du bail) : le loyer mensuel passe de 400 € à **600 € / mois** avec l'arrivée de la troisième assistante maternelle
- **Article sur la date d'effet :** au 1er avril 2026

Un avenant au bail sera joint à cette délibération

Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VALIDE** l'avenant au bail proposé pour l'arrivée de la 3ème assistante maternelle dans la MAM dont le locataire est l'association « P'tits Breizhous » avec un loyer à 600€/mois
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour passer et signer cet avenant au bail avec l'association « P'tits breizhous »

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 12.05.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

